

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 1 février 2010

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le premier jour de février deux mille dix (2010) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

Gilles D'amours #1	présent
Rémi Beaulieu #2	présent
Francine Côté #3	présente
Gilbert Dumont #4	présent
André Guay #5	absent
Carol Jean #6	absent

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

La séance est ouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Madame Madeleine Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

2010-02-32.2 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que le point « affaires nouvelles » reste ouvert pour ajout si nécessaire.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX AVEC DISPENSE DE LECTURE
 - 3.1 Session régulière du 5 janvier 2010, session ajournée du 13 janvier 2010 et session extraordinaire du 28 janvier 2010
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Ratification des déboursés et adoption des comptes du mois
 - 4.2 Autorisation carte guichet et Accès D Caisse Populaire du Parc et Villeray
 - 4.3 Don Société Canadienne de la sclérose en plaque
 - 4.4 Ristourne MMQ
 - 4.5 Téléphones cellulaires – Annulation et modification contrat
 - 4.6 P.G. Govern – Suivi
 - 4.7 Programme de compensation tenant lieu du remboursement de la TVQ
 - 4.8 Site web
 - 4.9 Reconnaissance de Mont-Joli comme capitale des murs peints à l'est de Québec
 - 4.10 Demande du Club des 50 ans et plus
 - 4.11 Règlement no 28-10 - Taxation
 - 4.12 Correspondance – Liette Vaillancourt

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Rapport service incendie
 - 5.2 Formation TPI
 - 5.3 Rapport annuel Service Incendie
6. TRANSPORT
 - 6.1 Achat d'une génératrice
7. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 7.1 Nomination d'une personne désignée responsable de la surveillance des cours d'eau et à l'enlèvement des obstructions au bon écoulement d'eau
 - 7.2 Mise en demeure à Monsieur Ange-Marie Lévesque
 - 7.3 Correspondance Monsieur Jean Demers
 - 7.4 Aqueduc et égout – rue du Patrimoine Ouest
 - 7.5 Suivi comité intermunicipal sur la gestion des matières résiduelles de la MRC de Rivière-du-Loup
8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 8.1 Rapport des permis de construction et certificats d'autorisations
 - 8.2 Visite de la Mutuelle des municipalités du Québec – Recommandations
 - 8.3 Correspondance SADC
 - 8.4 Panneaux les plus beaux villages du Québec
 - 8.5 Formation du comité consultatif d'urbanisme
 - 8.6 Demande Monsieur Denis Pelletier
 - 8.7 Les Fleurons du Québec
9. LOISIRS ET CULTURE
 - 9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou inc.
 - 9.2 Ministère de la Famille et des Aînés du Québec
10. PARCS ET TERRAINS DE JEUX
 - 10.1 Ménage Place Soleil
11. AUTRES DOSSIERS
12. INFORMATIONS
13. AFFAIRES NOUVELLES
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2010-02-33.3 Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 5 janvier 2010, de la séance ajournée du 13 janvier 2010 et de la séance extraordinaire du 28 janvier 2010

Il est proposé par Monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que les procès-verbaux des 5 janvier 2010, 13 janvier 2010 et 28 janvier 2010 soient adoptés en leur forme et teneur.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2010-02-34.4.1 Ratification des déboursés de janvier et approbation des comptes du mois

Il est proposé par Monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que les comptes pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2010 soient ratifiés et payés (sauf les fournisseurs : Association des plus beaux villages et Transport adapté Vas-Y qui seront payés ultérieurement) au montant de 320 450.19 \$ ainsi que les chèques salaires au montant de 23 062.24 \$ tels que présentés pour un montant total de 345 312.43 \$.

Que madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, dir. gén. / sec. trés. soient autorisées à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. La dir. gén. & sec. trés. confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

2010-02-35.4.2 Autorisation carte guichet et Accès D Caisse Populaire du Parc et Villeray

Considérant la possibilité de posséder une carte de guichet affaires de la Caisse Populaire du Parc et Villeray;

Considérant que la municipalité possède déjà un forfait dans lequel ces services sont inclus;

Considérant les avantages de posséder de tels services;

Il est proposé par Monsieur Gilbert Dumont
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que ce conseil autorise la directrice générale à recevoir une carte de guichet de la Caisse Populaire du Parc et Villeray pour dépôt seulement et l'accès au service Accès D en collaboration avec madame Ghislaine Daris, mairesse afin de payer certaines factures telles remises au gouvernement ou autres et pour consultation afin de faire le suivi financier de la municipalité plus régulièrement.

2010-02-36.4.3 Don Société Canadienne de la sclérose en plaques

Considérant une demande de don pour la Société Canadienne de la sclérose en plaque;

Considérant que la municipalité reçoit régulièrement des demandes de don;

Considérant que les contribuables font des dons individuellement;

Considérant que les dons remis par la municipalité sont des taxes payées par les contribuables;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna n'effectue pas de don pour toutes les raisons énumérées ci-haut à la Société Canadienne de la sclérose en plaques.

4.4 Ristourne MMO

La Mutuelle des municipalités du Québec nous informe de la redistribution de 3 500 000\$ à ses membres-sociétaires admissibles, à compter du 31 décembre 2009. Pour notre municipalité, la part individuelle versée s'élèvera à 1 261\$.

2010-02-37.4.5 Téléphones cellulaires – Annulation et modification contrat

Considérant que les coûts des téléphones cellulaires sont très onéreux pour notre municipalité;

Considérant qu'après étude des besoins de la municipalité, il a été considéré que la directrice générale n'avait pas besoin de cellulaire;

Considérant que le téléphone cellulaire de la mairesse ne convenait pas aux besoins de celle-ci;

Considérant que pour ces deux cellulaires les frais annuels s'élevaient à environ 1368.\$;

Considérant qu'avec la renégociation des contrats, les frais s'élèveraient à environ 360.\$;

Considérant qu'un coût de 340\$ plus taxes est demandé pour le changement de forfait;

Considérant qu'il en ressort une économie d'environ 625\$;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna annule le contrat de cellulaire de la directrice générale et change le contrat de téléphone de la mairesse.

2010-02-38.4.6 P.G Govern - Suivi

Considérant que la Municipalité de Cacouna se doit de posséder un logiciel de comptabilité conforme au secteur municipal;

Considérant qu'il est essentiel d'avoir un contrat d'entretien et de soutien des applications;

Considérant qu'un nouveau module a été installé concernant la gestion de la carte afin de visualiser la matrice graphique;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil accepte de payer le contrat d'entretien et de soutien à PG Govern pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2010 au coût de 6033.19\$ ainsi que le contrat de gestion de carte JMAP au coût de 2765.45\$.

4.7 Programme de compensation tenant lieu du remboursement de la TVQ

Une correspondance de la direction générale des finances municipales nous informant que suite à l'entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités, ils ont établi à 27 808\$ la compensation attribuée à notre municipalité à titre de remboursement d'une partie de la TVQ payée sur les achats de biens et services pour l'année 2009.

4.8 Site Web

Une rencontre du comité pour discuter de la manière que se déroulera l'élaboration de l'ensemble des sites web s'est effectuée le 27 janvier dernier. Un calendrier de travail nous sera soumis afin de permettre au programmeur d'effectuer l'ensemble des sites dans un délai raisonnable et que le programmeur devra nous fournir un contrat qui devra être signé par chacune des municipalités intéressées.

2010-02-39.4.9 Reconnaissance de Mont-Joli comme capitale des murs peints à l'Est de Québec

Considérant qu'au printemps 2002 naissait le concept d'une galerie de fresque à Mont-Joli et qu'à peine sept (7) ans plus tard, le circuit compte déjà 19 œuvres mettant en évidence tant l'histoire que le patrimoine et le potentiel artistique de la Ville;

Considérant l'adhésion de la communauté d'affaires au projet de même que l'appui manifesté par la population à une initiative qui nourrit le sentiment d'appartenance des mont-joliennes et mont-joliens à leur milieu;

Considérant les retombées économiques importantes et l'attraction considérable exercé par le circuit de fresques sur l'activité touristique à Mont-Joli et dans la région;

Considérant le caractère hautement distinctif et l'originalité de la démarche initiée par la corporation *Les Murmures de la Ville*;

Considérant que la présence du circuit de fresques mont-jolien, auquel s'ajoutent chaque année de nouvelles œuvres constituant autant de chapitres de l'histoire de la Ville, enrichit le produit touristique de la région et contribue à l'attraction de même qu'à la rétention des visiteurs;

Considérant le rayonnement régional, québécois et même international du circuit de fresques mont-jolien;

Considérant l'impact majeur découlant de l'obtention d'un appui sans équivoque de l'ensemble des partenaires régionaux sur l'évolution d'un dossier;

Pour ces motifs, il est proposé par Monsieur Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Cacouna appuie la Ville de Mont-Joli dans sa démarche visant à être reconnue « Capitale des murs peints à l'Est de Québec ». Nous reconnaissons l'unicité et le caractère novateur du circuit de fresques initié par la corporation des *Murmures de la Ville* et favorisons sa mise en valeur sur l'échiquier touristique.

2010-02-40.4.10 Demande du club des 50 ans et plus

Considérant qu'une entente d'achat de tables est intervenue entre le Club des 50 ans et plus et le maire M. Jacques Michaud à la salle paroissiale;

Considérant que l'entente verbale demandait une participation monétaire de 50% chacun (Club des 50 ans et plus et Municipalité);

Considérant que le coût desdites tables s'élevait à 1523.64\$;

Considérant qu'une facture a été expédiée au Club des 50 ans et plus au montant de 1200\$;

Considérant la résolution no 2008-12-315 de la Municipalité n'indiquait pas de proportion de participation;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Gilbert Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la participation de 50% de chacune des parties et rembourse le Club des 50 ans et plus d'une somme de 438.18\$ pour le paiement en trop.

2010-02-41.4.11 Règlement no 28-10 - Taxation

RÈGLEMENT NO 28-10

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
CACOUNA**

**ADOPTION DES TAUX DE TAXATION DE L'ANNÉE FINANCIÈRE
2010**

A : Règlement d'adoption des taux de taxation de l'année financière de **2010**.

B : D'imposition de la taxe foncière, des taxes foncières spéciales et des tarifs pour les services :

- d'aqueduc
- collecte et disposition des matières résiduelles
- égouts (entretien)

- égouts (service de la dette)

Attendu que le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

Attendu qu'un avis de motion de ce règlement a été donné le 21 décembre 2009;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gilles D'Amours et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le règlement no 28-10 est et soit adopté et que le conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le taux de taxe foncière générale est fixé à **.6654\$/100\$ (secteur village) et .6385\$/100\$ (secteur paroisse)** pour l'année **2010** conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1^{er} janvier **2010**.

ARTICLE 2 :

Les taux des taxes foncières spéciales identifiées ci-dessous sont fixés pour l'année fiscale **2010** conformément au rôle d'évaluation en vigueur le premier janvier **2010**.

<i>Taxe foncière spéciale (Sûreté du Québec)</i>	<i>.1269 \$/100\$</i>
<i>Taxe foncière spéciale (MRC)</i>	<i>.1352 \$ /100\$</i>
<i>Taxe foncière spéciale (Service Incendie)</i>	<i>.0189 \$/ 100\$</i>
<i>Taxe foncière spéciale (casernes incendie)reg. 16-08</i>	<i>.0213 \$/100\$</i>

ARTICLE 3 :

Le conseil fixe les tarifs suivants pour les services **2010**:

- 1) Le mode de tarification est établi en fonction de l'unité de base.
- 2) La valeur de l'unité de base est décrétée annuellement par règlement.
- 3) L'unité de référence de base est celle d'une résidence unifamiliale.
- 4) Si l'unité à évaluer s'apparente mais est différente de l'unité de référence de base, il faut consulter le présent règlement
- 5) Les unités sont déterminées selon les catégories suivantes:

TARIFICATION ÉGOUTS	168.62\$	Unité de base
RÉSIDENTIELS		1
MOTELS		2
RESTAURANTS		2
COMMERCES		1
COIFFEUSES		1
AUBERGES-CHAMBRES-GITES-3 chambres & moins		1,5
INSTITUTIONNELS		1
SERVICES DE SANTÉ		1
BARS		1,5

RÉSIDENCES PERSONNES AGÉES	2
GARAGES	1,5
FERMES	2
SAISONNIERS	0,5

TARIFICATION D'AQUEDUC 54.86\$ Unité de base

RÉSIDENTIELS	1
MOTELS- SAISONNIERS	1,5
MOTELS	2
RESTAURANTS	2
COMMERCES	1
COIFFEUSES	1
AUBERGES - CHAMBRES - GITES	1,5
INSTITUTIONNELS	1
SERVICES DE SANTÉ	1
BARS	1,5
RÉSIDENCES PERSONNES AGÉES	2
GARAGES	1,5
FERMES	1
SAISONNIERS	0,5
INDUSTRIELS	1

TARIFICATION MATIÈRES RÉSIDUELLES 158.30\$ Unité de base

RÉSIDENTIELS	1
MOTELS- SAISONNIERS	1,5
MOTELS	2
RESTAURANTS	1
COMMERCES	1
COIFFEUSES	1
AUBERGES - CHAMBRES - GITES	1,5
INSTITUTIONNELS	1
SERVICES DE SANTÉ	1
BARS	1,5
RÉSIDENCES PERSONNES AGÉES	2
GARAGES	1,5
FERMES	1
SAISONNIERS	0,5
INDUSTRIEL	conteneur

Pour conteneur chargement avant :

Conteneur de grandeur suivante :

1.5 mètres cubes	435.66\$
2 mètres cubes	475.65\$
2.75 mètres cubes	535.63\$
3 mètres cubes	555.62\$
4 mètres cubes	680.70\$
4.5 mètres cubes	653.04\$
6 mètres cubes	840.66\$

- vidanges 158.30\$ par unité de base
- vidanges pour Min. des Transports 5000,00\$ tarif fixe annuel

- égouts (entretien) 168,62\$ par unité de base
- égouts –service de la dette (secteur paroisse) 380,13\$ par unité de logement
- aqueduc 54,86\$ par unité de base
- aqueduc (surplus) 0,45\$ / par m.c. additionnel
(Dépassant 200 m.c.)
- égouts - service de la dette (D'Amours du Parc) 14,493\$ du mètre linéaire
- égouts – service de la dette (Rue des Muguets) 990.75\$/ par unité de base

ARTICLE 4 :

Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dus à la municipalité est désormais fixé à **15%** à compter du 1^{er} janvier 2010.

ARTICLE 5 :

Chaque fois que le total de toutes les taxes (y compris les tarifs et les compensations) à l'égard d'un immeuble imposable porté au rôle d'évaluation dépasse 300 \$ pour chacune des unités d'évaluation, le compte est alors divisible en trois (3 versements égaux). L'échéance du premier ou unique versement est fixée au trentième jour qui suit l'expédition du compte de taxe. L'échéance du deuxième versement est fixée au premier jour ouvrable postérieur au 90^{ième} jour de la première échéance et le troisième versement est fixé au premier jour ouvrable postérieur au 90^{ième} jour qui suit la date d'exigibilité du second versement.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

4.12 Correspondance Liette Vaillancourt

Mme Liette Vaillancourt attire l'attention du conseil municipal sur le fait que la rue des Muguets est idéale pour marcher étant donné sa largeur et le peu de circulation. Toutefois, qu'il est devenu intolérable d'y circuler en essayant d'éviter les innombrables tas de « merde » laissés par les chiens d'une des membres de notre conseil, madame Francine Côté et son conjoint, Emmanuel Malenfant. Elle demande d'en aviser les personnes concernées afin que la situation soit corrigée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Rapport du service incendie

Dépôt du rapport concernant le service incendie pour information.

2010-02-42.5.2 Formation TPI

Considérant que le service incendie se doit d'être formé adéquatement;

Considérant qu'un cours de technique en prévention des incendies se donnera à Rimouski de la mi-février à mai 2010;

Considérant que le conseil a reçu une demande pour la formation;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil accepte que M. Claude Lévesque suive la formation de technicien en prévention des incendies à Rimouski dont le coût d'inscription est de 200\$ ou 250\$ pour une durée de soixante (60) heures.

Que le conseil rembourse les dépenses occasionnées par ce cours selon la convention de travail.

5.3 Rapport annuel Service Incendie

M. Claude Lévesque dépose au conseil son bilan annuel 2009 du service d'incendie de Cacouna.

TRANSPORT

2010-02-43.6.1 Achat d'une génératrice

Considérant que le service de voirie a souvent l'occasion de travailler dans des endroits où il n'y a pas d'électricité;

Considérant qu'il devient nécessaire de faire l'achat d'une génératrice;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil accepte l'achat d'une génératrice 5000 usagée de marque Honda au coût de 1300\$ plus taxes chez Jean Morneau.

HYGIÈNE DU MILIEU

2010-02-44.7.1 Nomination d'une personne désignée responsable de la surveillance des cours d'eau et à l'enlèvement des obstructions au bon écoulement d'eau

Considérant que la municipalité doit nommée une personne désignée responsable de la surveillance des cours d'eau et à l'enlèvement des obstructions au bon écoulement d'eau;

Considérant qu'en novembre de chaque année, la municipalité doit informer la MRC, du nom des employés qu'elle souhaite voir exercer la fonction de personne désignée principale et substitut;

Considérant que la MRC de Rivière-du-Loup n'a toujours pas reçu les noms des personnes désignées;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Cacouna nomme monsieur Paul Pelletier comme personne désignée principale et monsieur Réjean Lebel comme substitut pour la surveillance et l'enlèvement des obstructions dans les cours d'eau de notre municipalité.

2010-02-45.7.2 Mise en demeure Ange-Marie Lévesque

Considérant que la municipalité de Cacouna a eu des dommages causés par du ciment déversé dans les égouts municipaux;

Considérant que ce ciment a obstrué le système des égouts sanitaires municipaux ;

Considérant que des refoulements d'égout sont survenus dans des résidences du secteur suite à cette obstruction;

Considérant les coûts occasionnés par ce bris;

Considérant que la municipalité a reçu des mises en demeure;

Considérant que des travaux de rénovation ont été exécutés à la résidence de monsieur Ange-Marie Lévesque;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna expédie une mise en demeure à monsieur Ange-Marie Lévesque et ce, sans préjudice.

Qu'une facture soit expédiée lorsque la compilation du coût des travaux sera effectuée.

2010-02-46.7.3 Correspondance Monsieur Jean Demers

Monsieur Jean Demers possède une résidence sur la rue Desjardins et actuellement l'eau de son puits artésien est impropre à la consommation et pour usage domestique. Si les travaux d'aqueduc s'effectuent, il demande s'il pourrait se brancher sur la rue du Patrimoine et faire descendre un tuyau pour s'alimenter en eau potable.

Il est proposé par Monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accuse réception de la demande de Monsieur Jean Demers.

Que le conseil informe Monsieur Demers que toutes les démarches sont entreprises afin que le projet d'aqueduc et d'égout sur la route du Patrimoine Ouest puisse se réaliser au printemps;

Que le conseil accepte que Monsieur Demers puisse se collecter au service d'aqueduc lorsque les travaux seront effectués et qu'un protocole d'entente devra être signé entre les parties dont les modalités sont à déterminer.

7.4 Aqueduc et égout – Rue du Patrimoine Ouest

Madame la mairesse Ghislaine Daris et Monsieur Gilles D'Amours informent la population du suivi du dossier aqueduc et égout sur la rue du Patrimoine Ouest.

7.5 Suivi –Gestion des matières résiduelles

Madame Francine Côté donne un suivi de la réunion du 13 janvier dernier du comité intermunicipal sur la gestion des matières résiduelles de la MRC de Rivière-du-Loup.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport des permis de construction et des certificats d'autorisation

Les statistiques des permis généraux et certificats sont déposés au conseil pour information générale.

2010-02-47.8.2 Visite de la Mutuelle des Municipalités du Québec - Recommandations

Considérant la visite du 22 septembre 2009 à notre municipalité de la Mutuelle des municipalités du Québec;

Considérant que cette visite a permis d'identifier certains changements à apporter afin d'améliorer la sécurité des lieux et des installations;

Considérant que le conseil de la Municipalité de Cacouna a reçu une correspondance de la Mutuelle des municipalités du Québec;

Considérant que des modifications sont nécessaires et qu'il faut les mettre en application dans un délai de 90 jours soit jusqu'au 5 avril 2010;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil mandate Monsieur Réjean Lebel, inspecteur municipal à faire les travaux demandés et d'en informer la Mutuelle des municipalités du Québec lorsque le tout sera terminé.

2010-02-48.8.3 Correspondance SADC

Considérant qu'une correspondance de la Société d'aide au développement des collectivités de la MRC de Rivière-du-Loup demandant qu'un représentant de la municipalité soit présent à un séminaire;

Considérant qu'à ce séminaire, il sera question des mesures fiscales dans le cas de démarrage d'entreprises;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Gilbert Dumont
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte que la personne qui sera nommée comme agent (e) de développement soit présent (e) à ce séminaire qui se tiendra à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup le 24 mars prochain.

Que les dépenses soient remboursées s'il y a lieu.

2010-02-49.8.4 Panneaux les plus beaux villages du Québec

Considérant l'offre de l'Association des plus beaux villages du Québec pour l'achat de panneaux officiels de ladite association;

Considérant que la Municipalité de Cacouna fait partie de ladite association;

Considérant que Cacouna a déjà emporté le prix des plus beaux villages du Québec;

Considérant qu'il y a lieu de l'indiquer fièrement;

En conséquence,

Il est proposé par Madame Francine Côté
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Cacouna autorise l'achat d'un panneau de cèdre de 24 pouces de large par 20 pouces de hauteur et d'une épaisseur de 1 ½ pouces indiquant le logo officiel de l'Association des plus beaux villages du Québec au coût de 300\$ plus taxes et livraison.

Que ledit panneau soit installé dans le secteur de l'église.

8.5 Formation du comité consultatif d'urbanisme

Ce point est reporté à la prochaine réunion étant donné l'absence de Monsieur André Guay, responsable du CCU et du manque d'informations.

2010-02-50.8.6 Demande de Monsieur Denis Pelletier

Monsieur Denis Pelletier demande au conseil municipal de reconsidérer le permis de construction demandé en 2009 pour la construction d'une résidence permanente ou secondaire sur la rue Desjardins.

Il est proposé par Monsieur Gilles D'Amours
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna réfère au comité consultatif d'urbanisme la demande de Monsieur Denis Pelletier pour étude et recommandation.

2010-02-51.8.7 Les Fleurons du Québec

Considérant l'invitation à participer à la cinquième édition des Fleurons du Québec;

Considérant que les Fleurons du Québec sont un incitatif de motivation pour améliorer la qualité de notre environnement et notre paysage;

Considérant les travaux d'aqueduc et d'égout prévu pour l'année 2010;

Considérant que le paysage de la Municipalité sera considérablement modifié par ces travaux;

Pour ces raisons,

Il est proposé par Monsieur Rémi Beaulieu

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna n'adhère pas pour l'année 2010.

LOISIRS ET CULTURE

9.1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou Inc.

Dépôt du rapport mensuel de monsieur Jean-Yves Chouinard, Coordonnateur en loisirs.

2010-02-52.9.1 Cours hygiène et salubrité alimentaires

Considérant qu'il est devenu obligatoire pour les manipulateurs d'aliments d'avoir un permis;

Considérant que le coordonnateur en loisirs se doit de suivre le cours d'hygiène et salubrité;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Gilbert Dumont
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte que monsieur Jean-Yves Chouinard, coordonnateur des loisirs, s'inscrive à la formation de manipulateurs d'aliments au coût de 90\$ et ce, à même le budget des loisirs.

9.2 Ministère de la Famille et des Aînés du Québec

Accusé réception d'un chèque au montant de 2 502.50\$ du Ministère de la Famille et des Aînés du Québec représentant le dernier versement de la subvention prévue pour la politique familiale selon le protocole d'entente signée entre le ministère et notre municipalité.

PARCS ET TERRAINS DE JEUX

2010-02-53.10.1 Ménage Place Soleil

Considérant que beaucoup de monde circule à Place Soleil;

Considérant que cet édifice a besoin d'être rafraîchi;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur Gilbert Dumont
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna embauche madame Valérie Brown afin d'exécuter le ménage de Place Soleil pour un temps maximum de 40 heures au coût de 10.50\$/ l'heure et ce, à même le budget autorisé des loisirs.

11. AUTRES DOSSIERS

12. INFORMATIONS

13. AFFAIRES NOUVELLES

AVIS DE MOTION- PROGRAMME DE REVITALISATION

Avis de motion est régulièrement donné par Rémi Beaulieu pour qu'à une prochaine session ce conseil adopte un règlement relatif à un programme de revitalisation sur le territoire de la municipalité.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2010-02-54.15 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Qu'advenant 21h30 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Madeline Lévesque, dir. gén. /sec. trés.

Ghislaine Daris, mairesse
